

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

(Applicable pour l'année 2020)

Nature du bien vendu	Honoraires TTC forfaitaires ou en pourcentage du prix acquéreur (*) (**)
Terrain	10%
Parking / garage	Forfait maximum de 2.000 € TTC
Entre 0 € et 150.000 €	Forfait maximum de 8.000 € TTC
Entre 150.000 € et 200.000 €	Forfait maximum de 10.000 € TTC
Entre 200.000 € et 250.000 €	Forfait maximum de 12.000 € TTC
Entre 250.000 € et 300.000 €	Forfait maximum de 15.000 € TTC
Au-delà de 300.000 €	Maximum 5% TTC du prix d'achat

() Montant des honoraires maximum à la charge du vendeur ou de l'acquéreur (selon mandat), pouvant être révisé à la baisse en fonction de la complexité de la vente (produit, marché, délai ...)*

*(**) Remise de 10% accordée sur le mandat exclusif de vente*

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION

(Applicable pour l'année 2020)

Honoraires forfaitaires de gestion :

- forfait annuel minimum de 100 € TTC,
- maximum 10% TTC des sommes encaissées, en fonction de la complexité de gestion et du loyer

Forfait annuel de frais de gestion (extranet propriétaire, diffusion des documents auprès des locataires ...) : 51,60 € TTC

Frais d'assistance à la déclaration des revenus fonciers : 54 € TTC

Assurance Propriétaire Non Occupant (PNO) : 50 € TTC par an

Assurance loyer impayé : 2,5 % TTC du loyer et des charges

Assurance vacance locative : 2,0 % TTC du loyer et des charges

Vacation au temps passé (sinistre ...) : 90 € TTC / heure

6, quai Jean-Baptiste SIMON
69270 FONTAINES-SUR-SAONE

63, rue de la Part-Dieu
69003 LYON



BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Applicable pour l'année 2020)

Honoraire de location pour les habitations

- Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :
 - Honoraires identiques facturés au propriétaire et au locataire
 - Selon barème loi ALUR (zone tendue 10 € TTC / m² de surface habitable, autres zones 8 € TTC / m² de surface habitable)
- Etat des lieux :
 - Honoraires identiques facturés au propriétaire et au locataire
 - Selon barème loi ALUR (3 € TTC / m² de surface habitable)

Honoraire de location pour les parkings / garages

- Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux :
 - Honoraire propriétaire : 80 € TTC
 - Honoraire locataire : 120 € TTC.

Honoraire de location pour les baux commerciaux et professionnels

- Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :
 - Honoraires identiques facturés au propriétaire et au locataire
 - Forfait minimum de 600 € TTC, 8% TTC du montant du loyer annuel hors charges.

BAREME DES HONORAIRES DE SYNDIC

(Applicable pour l'année 2020)

Selon contrat de syndic loi ALUR.